



MARTINE
BERTHET

SENATRICE DE LA
SAVOIE

*Membre de la
Commission des
Affaires Économiques*

*Membre de l'Office
Parlementaire
d'Évaluation des
Choix Scientifiques et
Technologiques*

CONSEILLERE
DEPARTEMENTALE DE
LA SAVOIE

Canton Albertville I

*Présidente de la 5^{ème}
Commission*

ANETT

Vice-Présidente

Monsieur Sébastien Lecornu
Premier ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75700 Paris cedex 07

Paris, le 19 septembre 2025

Nos refs : MB/NB

Monsieur le Premier ministre,

En prévision du Projet de loi de finances pour 2026, de nombreuses collectivités m'ont alertée sur la situation financière critique qu'elles traversent. La baisse de 5,3 M€ des dotations allouées aux collectivités territoriales vient en effet aggraver une équation budgétaire déjà fortement fragilisée.

Cette orientation s'ajoute à plusieurs annonces récentes qui pesaient lourdement sur les finances locales :

- Le doublement du dispositif DILICO,
- Le maintien du gel de la dynamique de TVA pour 2025 et au-delà,
- Le report d'un an du remboursement du FCTVA.

Dans mon département de la Savoie, la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan (3CMA) a versé, depuis 2020, 2 912 278 € au titre du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Ce mécanisme, souvent qualifié d'« impôt sur la fortune territorial », repose sur un mode de calcul inadapté aux réalités économiques des territoires touristiques de montagne. Il réduit directement la capacité d'investissement de l'intercommunalité, et limite ainsi sa faculté à répondre aux besoins des habitants et à soutenir le développement local.

Dans ce contexte, les communes les plus petites et les plus fragiles du territoire se retrouvent paradoxalement contributrices au FPIC, du fait de l'assujettissement de l'EPCI. Ainsi, Albiez-le-Jeune (140 habitants, budget de 250 000 €) contribue à hauteur de 8 487 €, et Montvernier (240 habitants, budget de 250 000 €) à hauteur de 9 063 €. Cette situation est profondément inéquitable.

Face à ce plan d'austérité, les communes concernées demandent davantage de transparence sur l'utilisation des fonds issus du FPIC, mais aussi une redistribution plus équitable au niveau local (échelon départemental ou régional) et une différenciation tenant compte des réalités spécifiques des territoires de montagne.

En effet, ces territoires supportent déjà des contraintes structurelles fortes, telles que :



- Des coûts de services majorés par la géographie et la dispersion de l'habitat,
- Des charges liées aux équipements touristiques d'intérêt général assumées par les collectivités locales,
- Une saisonnalité économique nécessitant des modes de calcul adaptés pour la péréquation,
- Les nuisances et l'inflation subies en raison du chantier d'infrastructure nationale Lyon-Turin (logements, salaires, coûts de travaux).

Une réforme du FPIC, associée à une redistribution locale, permettrait d'exonérer les communes les plus pauvres intégrées dans des EPCI contributeurs, et d'assurer une solidarité mieux ciblée.

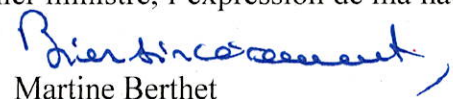
Depuis 2017, l'effet cumulé des réformes et baisses de dotations fragilise considérablement la 3CMA :

- Baisse constante de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), accentuée par les effets de la CRDP qui ont fait passer la dotation d'intercommunalité de +339 000 € en 2014 à -333 000 € depuis 2020,
- Diminution progressive de la dotation de compensation (-3 à -5 % par an),
- Suppression de la taxe d'habitation, érosion des bases CFE, disparition de la CVAE sans prise en compte des bases fiscales liées au chantier Lyon-Turin,
- Mise en place du dispositif DILICO,
- Gel de la dynamique de TVA,
- Baisse de la DCRTP,
- Report du remboursement du FCTVA.

La 3CMA estime que les pertes cumulées dépasseront 7 M€ sur la durée du mandat, au regard des mesures déjà appliquées et de celles annoncées. Ces pertes compromettent non seulement la qualité et la continuité des services publics pour les habitants, mais aussi la capacité d'investissement des collectivités dans les infrastructures, l'aménagement, la transition écologique et le développement économique.

Monsieur le Premier ministre, je vous appelle à défendre les intérêts légitimes des communes de montagne, afin qu'elles puissent continuer à accueillir les touristes, soutenir leurs habitants et maintenir la vitalité de ces territoires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma haute considération.


Martine Berthet

